

5.6 Retraites

En fin d'année 2009, 14,7 millions de personnes, vivant en France ou à l'étranger, sont retraitées de droit direct d'au moins un régime français. Ce nombre a augmenté de 2,3 %, soit environ 320 000 personnes par rapport à fin 2008, en raison notamment de l'arrivée à l'âge de 60 ans des premières générations du *baby-boom*, après avoir crû à un rythme soutenu de 2,8 % au cours des trois années précédentes. Ce léger ralentissement s'explique principalement par la restriction, à partir du 1^{er} janvier 2009, des conditions d'accès au dispositif de retraites anticipées pour carrières longues. Le régime général des salariés du privé géré par la caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) est le régime le plus important en termes d'effectifs avec 11,7 millions de bénéficiaires d'un droit direct.

Le montant moyen de la pension de droit direct, tous régimes confondus, s'établit à 1 194 euros mensuels en décembre 2009. Il croît de 3 % en euros courants chaque année en moyenne depuis 2004, à un rythme annuel moyen supérieur à l'inflation annuelle moyenne d'environ 1,3 point. Cette évolution est portée essentiellement par l'effet de noria, c'est-à-dire le remplacement des retraités les plus âgés, décédés en cours d'année, par de nouveaux retraités disposant généralement de carrières salariales plus favorables. Cet effet est particulièrement marqué pour les femmes. Les écarts de droits propres entre hommes et femmes se réduisent progressivement, même si le montant

moyen des pensions des femmes reste nettement plus faible, avec 877 euros mensuels contre 1 524 pour les hommes.

Au 31 décembre 2009, 600 000 personnes bénéficient d'une allocation du **minimum vieillesse** leur permettant d'atteindre un niveau minimal de ressources. Au 1^{er} avril 2009, le minimum vieillesse pour les personnes seules est fixé à 677 euros, soit une revalorisation de 6,9 %. Cette forte revalorisation du seuil du minimum vieillesse a entraîné une augmentation de 1,4 % du nombre de bénéficiaires, en rupture avec la diminution continue des effectifs observée depuis 1960. Cette revalorisation a également permis un gain de pouvoir d'achat de 2,9 % en moyenne sur l'année pour les personnes seules bénéficiaires du dispositif. L'augmentation combinée du nombre des bénéficiaires et du montant des allocations a entraîné une hausse de 5,4 % en euros constants des dépenses relatives au dispositif.

En complément des régimes obligatoires par répartition, une retraite supplémentaire facultative permet à certains retraités de compléter leurs revenus. En 2009, les produits d'épargne retraite individuels souscrits hors du cadre professionnel représentent 800 000 bénéficiaires d'une rente et trois millions d'adhérents dont plus de deux millions pour le seul **plan d'épargne retraite populaire (PERP)**. Au total, les dispositifs de retraite supplémentaire représentent 143 milliards d'euros d'encours. ■

Définitions

Minimum vieillesse : ensemble de prestations destinées à garantir, sous certaines conditions, un revenu minimum à toute personne âgée de 65 ans ou plus (ou 60 ans en cas d'invalidité au travail), française ou étrangère, résidant en France. Depuis le 1^{er} janvier 1994, elles sont financées par le Fonds de solidarité vieillesse.

Plan d'épargne retraite populaire (PERP) : contrat d'assurance, souscrit de façon individuelle et facultative, accessible à toute personne quelle que soit sa situation professionnelle. Cette épargne est reversée sous forme de rente viagère, en complément de la retraite.

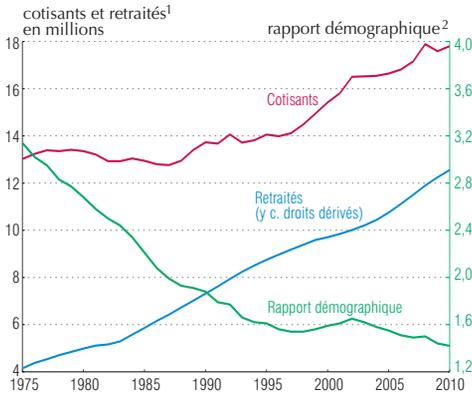
Contrats relevant des articles 39, 82 et 83 du Code général des impôts, encours, fonds de pension des élus locaux (FONPEL), pension de retraite, plan d'épargne pour la retraite collective (PERCO), plan d'épargne retraite d'entreprise (PERE), PREFON : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les systèmes de retraites et leurs réformes, évaluations et projections », *Économie et statistique* n° 441-442, octobre 2011.
- « Les écarts de niveaux de pension de retraite entre générations », *document de travail* n° 107, Drees, septembre 2011.
- « Les retraités et les retraites en 2009 », *études et résultats* n° 757, Drees, avril 2011.
- « Les motivations de départ à la retraite », *études et résultats* n° 745, Drees, janvier 2011.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Cotisants, retraités et rapport démographique du régime général



1. Effectifs au 31 décembre jusqu'en 1981, au 1^{er} juillet à partir de 1982.
 2. Nombre de cotisants rapporté au nombre de retraités.
 Note : rupture de série en 2000 pour les retraités suite au dénombrement des comptes anticipés.
 Champ : France métropolitaine.
 Source : CNAV.

Retraités et bénéficiaires du minimum vieillesse

effectif en milliers au 31 décembre

	2005 (r)	2008 (r)	2009
Retraités ayants-droit (e)	13 260	14 418	14 740
Bénéficiaires du minimum vieillesse	609	575	583

Champ : bénéficiaires d'un avantage principal de droit direct, nés en France ou à l'étranger, résidents en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.
 Source : Drees.

Montants des encours des dispositifs de retraite supplémentaire facultative fin 2009

en millions d'euros

	Montant	En %
Dispositifs de retraite supplémentaire		
souscrits dans un cadre personnel ou assimilé	30 547	21
PERP ¹	5 358	4
Produits destinés aux fonct. ou aux élus locaux (PREFON, COREM, CRH, FONPEL, CAREL)	16 622	12
RMC (retraite mutualiste du combattant)	6 411	4
Autres (REPMA, ancien PER « Balladur »)	2 156	2
Dispositifs de retraite supplémentaire souscrits dans un cadre professionnel	109 218	76
Professions indépendantes (à titre individuel)	22 616	16
Régimes de la loi n° 94-126 Madelin ¹	19 610	14
Régimes de la loi n° 97-1051 (expl. agricoles) ¹	3 006	2
Salariés (à titre collectif)	86 602	61
PERCO	3 000	2
PERE ¹	334	0
Contrats de type art.83 du CGI (dont branche 26) (e)	46 220	32
Contrats de type art.82 du CGI ¹	3 368	2
Contrats de type art.39 du CGI ¹	33 679	24
Autres	3 177	2
Ensemble des dispositifs de retraite supplémentaire	142 941	100

1. Estimations obtenues après recalage des données collectées des organismes d'assurances sur les sources FFSA et CTIP.
 Champ : ensemble des contrats en cours de constitution et de liquidation.
 Source : Drees.

Recettes et dépenses du régime général en droits constatés

en millions d'euros

	2009	2010	10/09 en %
Cotisations sociales	61 677	62 798	1,8
Cotisations prises en charge par l'État	1 209	1 188	-1,7
Impôts et taxes affectés	10 140	9 781	-3,5
Transferts entre organismes	5 165	4 964	-3,9
Fonds de solidarité vieillesse	13 804	15 157	9,8
Produits divers	709	737	3,9
Total des recettes	92 704	94 624	2,1
Prestations légales	89 607	93 433	4,3
Prestations extra-légales	297	268	-9,7
Prestations IEG ¹	1 509	1 531	1,4
Transferts	5 844	5 554	-5,0
Diverses charges techniques	622	589	-5,2
Dotations aux provisions	667	646	-3,2
Charges diverses	1 390	1 535	10,4
Total des dépenses	99 937	103 556	3,6
Solde	-7 233	-8 932	///

1. Industries électriques et gazières.
 Source : CNAV.

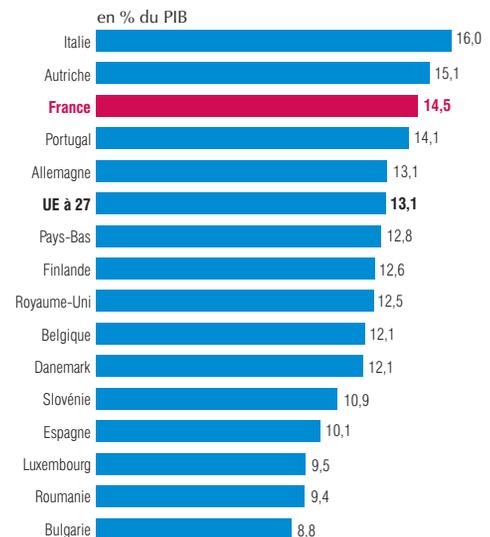
Montants des pensions moyennes brutes

en euros courants

	2005 (r)	2008 (r)	2009
Pensions de base	797	869	882
Pensions complémentaires	387	426	434
Ensemble des pensions¹	1 062	1 174	1 194

1. La pension totale n'est pas égale à la somme des pensions de base et complémentaires, tous les retraités ne percevant pas ces deux types de pensions. Les montants sont calculés hors accessoires, pensions de réversion et minimum vieillesse. Champ : bénéficiaires d'un avantage principal de droit direct, nés en France ou à l'étranger, résidents en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.
 Source : Drees.

Dépenses de pensions dans quelques pays de l'Union européenne en 2009



Source : Eurostat.